

Source :

Communiqué de presse de l'Union européenne

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1409&format=DOC&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

IP/07/1409

Bruxelles, le 27 septembre 2007

Faciliter l'accès des adultes à l'éducation et à la formation ! La Commission demande aux États membres de mettre en œuvre le plan d'action sur l'éducation et la formation des adultes

La Commission européenne a adopté aujourd'hui une communication demandant aux États membres de coopérer pour appuyer le plan d'action de l'UE sur l'éducation et la formation des adultes. Ce plan d'action doit contribuer à lever les obstacles à l'engagement des adultes dans des activités d'apprentissage ainsi qu'à améliorer la qualité et l'efficacité dans le secteur de l'éducation et de la formation des adultes. Il est demandé également d'assurer des taux d'investissement adéquats dans le secteur de l'éducation et de la formation des adultes et un meilleur contrôle de celui-ci.

Ján Figel', commissaire à l'éducation, la formation, la jeunesse et la culture, a fourni des explications sur cette initiative: "*Nous vivons dans une société de plus en plus fondée sur la connaissance, à la population vieillissante, et dans une économie mondiale infiniment plus concurrentielle. Il est donc vital que les adultes continuent à apprendre, à se maintenir à flot et à s'adapter aux changements. Si les adultes ressentent le besoin d'un renforcement de leurs compétences ou d'un recyclage, les États membres doivent s'attacher à rendre l'éducation et la formation des adultes aussi simple et accessible que possible. Tel est précisément l'objectif du plan d'action sur l'éducation et la formation des adultes et aujourd'hui, nous invitons les États membres à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ce plan d'action.*"

Ce plan d'action s'inscrit dans le prolongement de la communication antérieure de la Commission d'octobre 2006 sur le même sujet: *Il n'est jamais trop tard pour apprendre*. Il a pour objectif essentiel de **contribuer à mettre sur pied un système efficace d'éducation et de formation des adultes** sur tout le territoire de l'Europe. Cela implique une amélioration de la structure de gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation, ainsi que de la qualité, de l'efficacité et de la fiabilité de ses systèmes de prestation (activités d'apprentissage, soutien qui leur est accordé, et reconnaissance des résultats d'apprentissage).

Dans la présente communication, la Commission invite les États membres à accroître leur participation au plan d'action par les actions suivantes:

1. **Analyser les effets, sur l'éducation et la formation des adultes, des réformes menées dans les autres secteurs de l'éducation.** La plupart des États membres élaborent un cadre national des certifications lié au cadre européen des certifications. Ce processus comporte des discussions sur le transfert d'unités de cours capitalisables. Ces initiatives sont axées sur la manière de faciliter l'accès, la progression et le transfert, et revêtent donc un rôle potentiellement important dans l'ouverture des systèmes de certification aux adultes.
2. **Améliorer la qualité des prestations.** L'assurance qualité constitue une part importante des réformes dans le domaine de l'éducation et de la formation. La qualité des prestations est influencée par la politique générale, les ressources, l'infrastructure et une foule d'autres facteurs. Néanmoins, l'élément capital est la qualité du personnel intervenant dans la prestation. À ce jour, dans de nombreux États membres, peu d'attention a été accordée à la formation (initiale et continue), au statut et à la rétribution des professionnels de l'éducation et de la formation des adultes.
3. **Augmenter les possibilités d'obtenir une qualification supérieure d'au moins un niveau à la précédente.** Les projections démographiques pour l'Europe indiquent qu'il est essentiel d'investir dans le capital humain et social des apprenants adultes, vu le vieillissement continu de la population active. Toutefois, il ne suffit pas de se contenter d'amener les individus à participer à des mesures d'éducation et de formation pour adultes. Leur chance de progresser et d'augmenter leurs niveaux de qualification doit être réelle et leur permettre de mieux s'intégrer dans tous les domaines de la vie.
4. **Accélérer le processus d'évaluation et de reconnaissance des résultats de l'apprentissage non formel et informel pour les groupes défavorisés.** L'évaluation et la reconnaissance des aptitudes et des compétences sociales, indépendamment du lieu où et de la manière dont elles ont été acquises, sont particulièrement importantes pour faciliter l'intégration dans la société des personnes défavorisées qui ne possèdent pas de qualifications de base. Ce processus est important pour toutes les parties prenantes (employeurs, gouvernements, individus, etc.) parce que la reconnaissance des compétences acquises de manière non formelle et/ou informelle pourrait générer des économies de temps et d'argent substantielles.
5. **Améliorer le contrôle du secteur de l'éducation et de la formation des adultes.** Il est urgent de disposer d'une langue commune et d'une conception commune pour mettre fin aux malentendus et au manque de données comparables dans le secteur. Pour un compte rendu régulier (tous les deux ans) sur l'évolution du secteur, un ensemble minimal de données de base est nécessaire.

De plus amples informations se trouvent à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/policies/adult/index_en.html.